

13 juil 2018 -16:01

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2018

Instauration d'un honoraire pour le pharmacien de référence

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à octroyer un honoraire pour la prestation du pharmacien de référence, à partir du 1er janvier 2018.

Le projet vise à octroyer un honoraire pour le nouveau concept de pharmacien de référence. Il s'agit du pharmacien d'officine choisi par un patient chronique pour l'accompagnement et le suivi de son traitement médicamenteux. Cette fonction représente une étape essentielle du suivi des soins pharmaceutiques pour un patient qui est sous traitement médicamenteux chronique et s'inscrit dans le Cadre pluriannuel pour les patients. Le pharmacien de référence suit en continu le patient et l'accompagne dans le bon usage de ses médicaments. Si nécessaire, il l'inclut dans un projet de suivi des soins pharmaceutiques. Il peut jouer un rôle en faisant de l'orientation et de la prévention et en participant à la collaboration interdisciplinaire. Il s'inscrit aussi dans les projets de soins intégrés qui se développent dans son environnement.

Pour ce service fourni par le pharmacien de référence, aucun montant ne sera mis à charge du patient. Cet honoraire est dû par année calendrier à la pharmacie pour chaque bénéficiaire pour lequel une convention "pharmacien de référence" est conclue avec un pharmacien qui exerce dans cette pharmacie.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>